



## PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE À MATANE

### C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 4 mars 2003 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le *projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis*.

#### La consultation du dossier

À compter d'aujourd'hui et ce, pour une période de 45 jours, soit du 4 mars au 18 avril 2003, l'étude d'impact et les autres documents décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Matane (Fonds de solidarité FTQ), 520 avenue Saint-Jérôme;
- Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski, 300, allée des Ursulines.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), à la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ».

#### La rencontre d'information

Une représentante du BAPE animera une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministre de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mardi 25 mars 2003, à compter de 19 h 30, au Riôtel Matane, salles Saint-Laurent et Saint-Jérôme, 250, avenue du Phare Est**. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

#### La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **18 avril 2003**, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

### **Le projet**

Afin d'éliminer les matières résiduelles produites dans certaines des municipalités des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis, la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles, formée de ces MRC, propose d'établir un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Matane. Ces municipalités représentent une clientèle de 64 000 personnes environ, soit 82% de la population totale des quatre MRC.

Le lieu d'enfouissement sanitaire serait situé sur des terrains adjacents au sud-ouest du LES actuel de la ville de Matane. Le LES aurait une superficie totale d'environ 50 hectares, dont 20 hectares serviraient à l'aire d'enfouissement pour la première phase d'exploitation qui serait de 25 ans. En considérant une moyenne annuelle de 67 000 m<sup>3</sup> (40 000 tonnes), la durée de vie du site est estimée à 52 ans. Parmi les aménagements proposés, l'étude d'impact mentionne l'utilisation d'un écran périphérique d'étanchéité afin d'imperméabiliser le LES. Les eaux de lixiviation passeraient dans la station d'épuration des eaux usées de la ville de Matane puis elles seraient rejetées dans le fleuve Saint-Laurent. Enfin, le LES serait équipé d'un système actif de captage du biogaz. Celui-ci serait par la suite détruit par une torchère mise en service à partir de la quatrième année d'exploitation du site.

Le coût total du projet est évalué à 20 millions de dollars environ. Sous réserve d'obtenir dans les meilleurs délais les autorisations nécessaires, le site d'enfouissement débiterait ses activités au cours de l'automne 2003.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, lors de la construction du LES, les travaux entraîneraient, entre autres, une augmentation du camionnage et l'utilisation de machinerie près du site projeté. Ces activités généreraient des poussières, des gaz d'échappement, du bruit ainsi qu'un plus grand risque d'accidents autant à l'intérieur du site que sur les routes y donnant accès. Pour atténuer ces effets, le promoteur suggère quelques mesures, notamment l'arrosage du chemin de gravier en période sèche afin de limiter les poussières, ainsi que l'installation d'une signalisation adéquate pour annoncer les travaux et le passage des camions et de la machinerie lourde à l'entrée du site.

Pendant la phase d'exploitation, l'enfouissement des ordures provoquerait la prolifération d'espèces animales nuisibles (rongeurs, certains oiseaux et insectes). L'étude d'impact mentionne que les goélands représentent un risque pour la santé publique, car leur présence peut augmenter la pollution de l'eau de surface. Le promoteur propose d'utiliser des dispositifs pour effrayer les goélands et de recourir aux produits contre la vermine au besoin. De plus, le promoteur mentionne que l'exploitant du site devrait s'assurer d'effectuer le recouvrement journalier dès que l'enfouissement des déchets est terminé. Cette mesure permettrait également de réduire les odeurs liés à l'enfouissement. Quant à la qualité des eaux, un suivi de celles-ci serait instauré afin de détecter tout risque de contamination.

En ce qui concerne la fermeture du site, l'étude d'impact indique entre autres que le site serait recouvert de matériel meuble et d'un revêtement imperméable en vue de réduire la contamination possible des eaux de surface. De plus, le LES serait revégétalisé pour améliorer l'aspect visuel du site.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca](mailto:karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca)